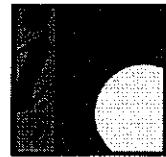




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : JF JOUDART
Tél. : +33(0)5 45 35 30 00
Mél : inao-cognac@inao.gouv.fr

V/réf. : mairie.@sablanceaux.fr

Mairie de Sablonceaux
À l'attention de Madame le Maire
Lysiane GOUGNON

Châteaubernard, le 31 octobre 2025

Objet : révision générale PLU commune de Sablonceaux 17307

Madame le Maire,

Par courriel reçu le 4 aout 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sablonceaux dans le département de la Charente-Maritime.

Le territoire de la commune est concerné par plusieurs Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Il est situé dans les aires géographiques de production des appellations d'origine contrôlées (AOC) et des appellations d'origine protégées (AOP) « Cognac Bons Bois », « Pineau des Charentes », « Beurre Charentes-Poitou », des indications géographiques protégées (IGP) « Agneau du Poitou-Charentes », « Caviar d'Aquitaine », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest », des IGP viticoles « Charentais » et « Atlantique » et de l'IG spiritueuse « Cassis de Saintonge ».

Les communes classées en AOC-AOP et en IG-IGP citées ci-dessus ne font pas l'objet d'une délimitation à l'échelle de la parcelle. Il s'agit de délimitations par communes ou parties de communes. Ainsi, l'ensemble du territoire communal est concerné par ces SIQO, y compris la zone du projet.

La commune de Sablonceaux accueille 10 sièges d'exploitation habilités pour la production de SIQO, dont : 8 produisent en AOC « Cognac », 3 en AOP « Pineau des Charentes », 1 en AOP « Beurre Charentes-Poitou » et 7 en IGP « Charentais ». Certains agriculteurs cumulent plusieurs productions de SIQO. La commune est viticole avec 173 hectares plantés de vignes en 2022. La majorité des vignes est destinée à la production d'AOC « Cognac ». L'Institut est attentif à ce que ces parcelles de vignes soient préservées, en raison de leur valeur économique pour les exploitations.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le diagnostic agricole ne fait état ni des SIQO dont l'INAO est le garant, ni de la place de la filière viti-vinicole et spiritueuse dans la commune. Cependant, les exploitants agricoles ont été interrogés, leurs bâtiments ont été identifiés et localisés. Les vignes en place ont été cartographiées, elles ne sont pas incluses dans les projets de zones urbaines ou à urbaniser.

Ainsi, après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence négative directe sur les AOC-AOP et IG-IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Délégué Territorial
Laurent FIDELE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Laurent FIDELE". It consists of a stylized first name above a surname, with a horizontal line extending from the end of the surname.

Copie : DDT(M)